



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b><u>L'an deux mille vingt-cinq</u></b> <b><u>Le 04 décembre à vingt heures et trente minutes</u></b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation :</u></b> Le 27 novembre 2025 <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Nadine CUSIN
<b><u>Présents :</u></b> Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Virginie JACOTTET, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <b><u>Absent(e)(s) avec procuration :</u></b> <b><u>Absent(e)(s) sans procuration :</u></b> Delphine BACHELLERIE, Pascal GROSFORT, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS	

**Délibération n° D25-34**

**OBJET : Convention de mise à disposition de la parcelle A-1309**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu la délibération D25-32 du Conseil municipal en date du 04 décembre 2025 portant déclassement de la parcelle concernée ;  
Considérant que la parcelle cadastrée sous le n° A-1309, d'une superficie de 245m<sup>2</sup>, située Route Principale, est intégrée au domaine privé communal ;  
Vu la demande de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles relative à l'utilisation de ladite parcelle ;  
Considérant l'intérêt de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, il convient d'établir une convention de mise à disposition ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la mise à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles de la parcelle n° A-1309, située Route Principale ;
- **ACCEPTE** la mise à disposition gratuite à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dans les termes de la convention, jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents liés à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*

Certifiée exécutoire le 05 DEC. 2025  
Transmise en Sous-Préfecture le 08 DEC. 2025  
Affichée le 08 DEC. 2025